

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2024-26
Référence Nomenclature n°7.5

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

**Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité
Territoriale**

Service en charge : Petite enfance

Objet : Signature de la Convention d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour l'EAJE « Le Chat Perché » - Prestation de service unique (Psu), Bonus « Mixité sociale », Bonus « inclusion handicap », Bonus Territoire Ctg pour l'année 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-19 ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du budget ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la Convention d'objectifs et de financement précitée, qui poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil, dans un double objectif de conciliation vie familiale, vie professionnelle et d'investissement social ; qu'à ce titre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire soutient l'activité de l'EAJE Le Chat Perché ;

Considérant que la présente convention, conclue pour une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026 sera appliquée de manière rétroactive, définit et encadre les conditions et les modalités d'intervention et de versement pour :

- La prestation de service unique (Psu),
- Le bonus « mixité sociale »,
- Le bonus « inclusion handicap »,
- Le bonus territoire Ctg

Et vu le projet de Convention d'objectifs et de financement tel que rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la Convention d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour l'EAJE Le Chat Perché,
- Dire que les recettes afférentes seront versées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

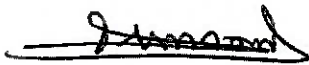
COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2024-26
Référence Nomenclature n°7.5

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la Convention d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour l'EAJE Le Chat Perché,
- **DIT** que les recettes afférentes seront versées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

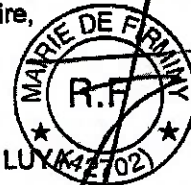
Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 02 Avril 2024

Le Secrétaire de Séance,



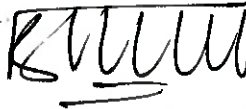
Jean-Claude DUMOND

Le Maire,



Julien LUYK

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 09.04.24
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 02 AVRIL 2024

Signature de la Convention d'objectifs et de financement 2024-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour l'EAJE « Le Chat Perché » - Prestation de service unique (Psu), Bonus « Mixité sociale », Bonus « inclusion handicap », Bonus Territoire Ctg pour l'année 2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 26 Mars 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 02 Avril 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis (à partir de 19 h 01), Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 30), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 35), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. VALLER Daniel, Mme BERTOLETTI Chrstiane, M. LEVET Vincent, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLOUX Tiffanie (jusqu'à 20 h 30), M. DUMOND Jean-Claude, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

POUVOIRS :

M. CELLE Denis (jusqu'à 19 h 01) à Mme MOUNIER Béatrice, Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 30) à Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 35) à M. LEVET Vincent, M. TABELLION Patrick à Mme MAISONNEUVE Marie, Mme ROCHE PINEL Arlette à Mme CAMOSSO Jacqueline, Mme FILLOUX Tiffanie (à partir de 20 h 30) à Mme Laëtitia GUILLLOT, Mme PORTAILLER Chantal à M. MADO Patrick.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. DUMOND Jean-Claude

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée
Mme LUACES Géraldine, Responsable service Finances

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

